TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF CEREP-PHYMENTIN

Des gages d'insertion sociale et professionnelle

INVESTIR EN NOUS, C'EST RÉDUIRE L'INÉGALITÉ

Savoir-faire techniques et adolescents en situation de handicap



depuis 1975

IME 2017: VENUE DE SOPHIE CLUZEL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES UN GRAND MOMENT POUR NOUS TOUS ET UNE BELLE RECONNAISSANCE POUR LES ACTIONS QUE NOUS MENONS AU QUOTIDIEN











ÉDITORIAL

66

VOTRE CONTRIBUTION: UNE AIDE À L'INSERTION, UN ACTE SOLIDAIRE

La taxe d'apprentissage est la seule contribution fiscale qui vous donne la possibilité de choisir, vous-même, le bénéficiaire. Cet impôt dû par toutes les entreprises, peut être reversé à l'un de nos établissements qui propose une prise en charge globale à 35 adolescents, de 12 à 20 ans, présentant une déficience moyenne à légère, avec ou sans troubles associés.

Notre habilitation à percevoir la taxe d'apprentissage est une vraie reconnaissance, de la part de l'Etat, des actions de professionnalisation mises en place pour ces jeunes en situation de handicap.

Grâce à vous, les ressources perçues l'année dernière ont permis d'offrir des moyens diversifiés, innovants et performants aux ateliers d'éducation, de formation et d'apprentissage. Votre contribution favorise directement l'insertion sociale et professionnelle des jeunes à travers le développement de leur autonomie et de leurs compétences. La construction de notre partenariat repose sur une relation de confiance et sur notre engagement à une grande transparence dans l'utilisation des ressources.

Jennifer Metz, Directrice Générale Adjointe de l'association Cerep-Phymentin ullet ullet

NOTRE AMBASSADEUR DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Xavier BRINGUÉ, CEO & Founding Partner de iFeelSmart



Fermement convaincu que le soutien au monde du handicap se doit d'être une préoccupation de tous envers tous, nous avons souhaité accompagner votre organisme via le reversement de la taxe d'apprentissage de notre start up. Dans le cadre du développement de nos produits, nous avons une conception universaliste des nouvelles technologies. Ces dernières doivent à notre sens s'adresser au plus grand nombre et pouvoir effacer certaines barrières existantes. Nous souhaitons donner accès à la télévision de demain à tous, sans discrimination. Nous sommes déjà amenés à développer des fonctionnalités spécifiques pour les malvoyants et les sourds et malentendants.

Le handicap intellectuel peut et doit selon nous s'inscrire dans cette transition numérique : la formation, l'insertion, l'accès au savoir et le divertissement sont des atouts pour les jeunes que vous accompagnez.



UNE ENTREPRISE TÉMOIGNE

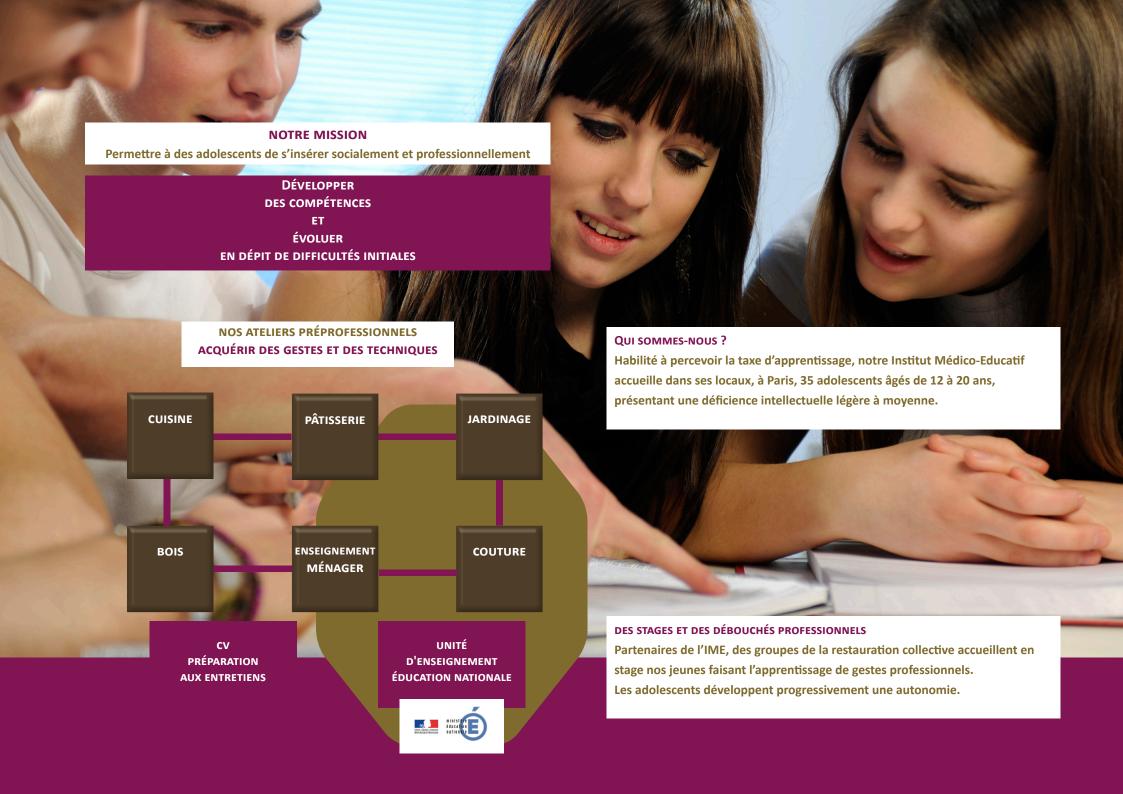
Nous avons décidé de verser notre taxe d'apprentissage à l'association CEREP-PHYMENTIN car nous croyons fortement en l'utilité de telles structures. Il est de notre devoir en tant qu'entreprise qui se veut socialement responsable d'aider de telles structures. N'hésitez plus et aidez cette association, vous ferez une bonne action sans que ça coûte à l'entreprise (la taxe d'apprentissage étant déjà une charge, vous décidez à qui vous la versez sans que cela vous coûte plus cher). FABIEN MARTRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL, GROUPE IDÉAL GOURMET



LA DÉMARCHE D'UN SALARIÉ AUPRÈS DE SON SERVICE RH

Lorsque j'ai transmis la demande de collecte de la taxe d'apprentissage pour l'association CEREP-PHYMENTIN, c'était pour moi rendre service à une amie et à une association qui aide des adolescents déficients intellectuellement. Mon geste a été facile, un simple mail à ma RH. J'ai appris par la suite que ce simple acte avait permis d'améliorer les moyens d'accompagner les jeunes. Je suis heureux de ne pas avoir hésité à agir. ERIC LEGOUPIL, SYSTÈME D'INFORMATION RÉSEAU



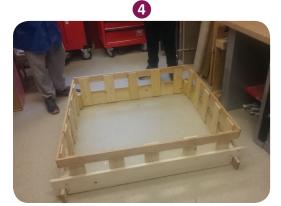






















POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX APPRENTISSAGES, LES PÔLES ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE S'ARTICULENT DE FAÇON TRANSVERSALE.

LES DIFFÉRENTS PROJETS
IMAGINÉS PAR
LES PROFESSIONNELS
EN CONCERTATION
AVEC LES ADOLESCENTS SONT
EN SYNERGIE.

LES ATELIERS DE L'IME
COLLABORENT ENSEMBLE AFIN DE
FAIRE DU LIEN ET CRÉER DU SENS
POUR DES ADOLESCENTS
PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE.

INTERVENANT DEPUIS QUELQUES MOIS À L'IME, LAURENT BÉLIJAR EST UN PROFESSIONNEL HORS NORME CUMULANT EXPÉRIENCES ET LIEUX DE TRAVAIL PRESTIGIEUX. PASSIONNÉ PAR LES MÉTIERS DE LA RESTAURATION DEPUIS SA PRIME ENFANCE, IL NOUS DÉVOILE ICI LES ÉTAPES DE SON PARCOURS ET LE TRAVAIL QU'IL EFFECTUE AVEC LES ADOLESCENTS.

SON PARCOURS PROFESSIONNEL:

À l'âge de 16 ans, un apprentissage en 2 ans et l'obtention du CAP cuisine en second. Par la suite, huit mois chez Maxime en tant que commis de cuisine, puis dix-neuf ans au Grand Hôtel Intercontinental à Paris où il a pu gravir les différents échelons et finir en tant que 1^{er} sous-chef. Il a ensuite rejoint les équipes du Concorde Lafayette en tant que chef exécutif pendant 5 ans. Ensuite le Méridien Étoile, sur le même poste de chef exécutif pendant également 5 ans.



Laurent Bélijar a intégré depuis un an et demi l'école Médéric Jean Drouan, pour encadrer et former des jeunes en situation de handicap et rejoint l'équipe de l'IME Cerep-Phymentin en tant que formateur en cuisine.

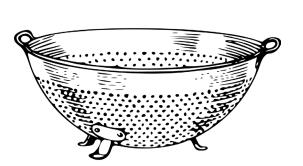
SON OBJECTIF PRINCIPAL:

Encadrer et former des jeunes en situation de handicap en tansmettant des gestes simples et pratiques adaptés au handicap de chacun et créer une autonomie, un savoir-faire et un savoir-être au sein d'un groupe.

LE CONTENU DE SES INTERVENTIONS:

Former les adolescents aux bases de la cuisine (éplucher, couper, préparer et accommoder les différents aliments et produits) tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité par rapport à leur handicap.

Mener à bien leurs projets scolaires ou professionnels et évaluer si l'élève à un intérêt personnel.





VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À NOS PROJETS EN NOUS REVERSANT EN TOUT OU POUR PARTIE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



CHOISISSEZ VOTRE ORGANISME COLLECTEUR

Le versement s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA). C'est la seule taxe vous permettant de choisir un bénéficiaire : sans quoi l'organisme collecteur choisira lui-même !



DES INFORMATIONS À FAIRE IMPÉRATIVEMENT FIGURER SUR VOTRE FORMULAIRE En l'absence de ces informations, nous ne percevrons pas votre règlement. Institut médico-éducatif du CEREP - 11 rue Adolphe Mille - 75019 Paris Barème hors quota - Catégorie A



ENVOYEZ VOTRE RÈGLEMENT À L'OCTA

DANS QUOI INVESTISSONS-NOUS VOTRE ARGENT?

DES VALEURS SÛRES

- **DU MATÉRIEL PROFESSIONNEL POUR LES DIFFÉRENTS ATELIERS**
- **DES OUTILS NUMÉRIQUES DESTINÉS AUX APPRENTISSAGES**
- ➡ DES INTERVENTIONS DE CHEFS EN CUISINE POUR TRANSMETTRE LES TECHNIQUES DE BASE



« Dans le cadre d'une éligibilité à la taxe d'apprentissage, le code UAI n'est pas obligatoire. Ce sont aux entreprises de bien signifier sur le bordereau de versement de la taxe, l'établissement destinataire, le SIRET et les coordonnées... donc il ne constitue pas une source bloquante pour le versement de la taxe d'apprentissage. » 2018 - RESPONSABLE DU SERVICE APPRENTISSAGE ET ACCÈS À LA QUALIFICATION - DRJSCS D'ÎLE DE FRANCE - PÔLE FORMATION CERTIFICATION

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS EN CAS DE DIFFICULTÉ :

- Votre comptable ou expert-comptable
- Le siège de notre association Cerep-Phymentin en contactant :

Jennifer Metz ou Véronique Miszewski

Téléphone : 01 45 23 01 32 Courriel : vm.com@cerep-phymentin.org

L'adresse du siège social de l'association Cerep-Phymentin : 31 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

Notre site Internet pour mieux nous connaître http://cerep-phymentin.org/

